

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2021, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 5.479.479 DT, un actif net de 5.449.353 DT et une valeur liquidative de 133.729 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 31 Mars 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 31 Mars 2021, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	3 754 188,029	3 972 622,794	3 790 114,865
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 305 173,831	1 145 600,844	1 161 883,217
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		2 182 202,818	2 509 929,546	2 539 101,057
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		266 811,380	317 092,404	89 130,591
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 725 259,894	2 090 760,893	2 142 128,934
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	1 725 224,244	2 090 713,847	2 142 117,802
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	35,650	47,046	11,132
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	30,827	0,000	2 166,989
TOTAL ACTIF			5 479 478,750	6 063 383,687	5 934 410,788
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	7 342,196	8 139,503	7 711,622
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	22 783,630	31 752,288	32 956,430
TOTAL PASSIF			30 125,826	39 891,791	40 668,052
ACTIF NET			5 449 352,924	6 023 491,896	5 893 742,736
CP1	CAPITAL	CP1	5 286 911,336	5 801 260,557	5 732 449,842
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	162 441,588	222 231,339	161 292,894
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		31 354,959	33 455,030	170 330,821
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-1 762,127	-1 266,790	-9 037,927
CP2-D	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		161 292,894	201 188,244	0,000
CP2-E	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-28 444,138	-11 145,145	0,000
ACTIF NET			5 449 352,924	6 023 491,896	5 893 742,736
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			5 479 478,750	6 063 383,687	5 934 410,788

ETAT DE RESULTAT

DE LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-03-2021

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du
			01/01/2021	01/01/2020	01/01/2020
			au	au	au
			31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	27 013,715	34 129,431	158 145,961
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	0,000	29 890,850
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		27 013,715	34 129,431	128 255,111
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	32 051,711	31 612,185	133 488,624
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		27 250,281	11 847,539	85 968,996
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 603,446	12 858,916	40 574,182
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		3 197,984	6 905,730	6 945,446
REVENUS DES PLACEMENTS			59 065,426	65 741,616	291 634,585
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-21 795,022	-24 449,867	-94 331,142
REVENU NET DES PLACEMENTS			37 270,404	41 291,749	197 303,443
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 915,445	-7 836,719	-26 972,622
RESULTAT D'EXPLOITATION			31 354,959	33 455,030	170 330,821
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1 762,127	-1 266,790	-9 037,927
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			29 592,832	32 188,240	161 292,894
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1 762,127	1 266,790	9 037,927
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		8 313,998	-193 909,924	-87 767,611
PR4-C	+/- VAL.REAL. /CESSION DE TITRES		11 237,042	28 444,256	57 761,592
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-421,497	-969,144	-2 718,640
RESULTAT NET DE LA PERIODE			50 484,502	-132 943,782	137 606,162

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2021 AU 31-03-2021

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du
	01/01/2021	01/01/2020	01/01/2020
	au	au	au
	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	50 484,502	-132 979,782	137 606,162
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	31 354,959	33 455,030	170 330,821
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	8 313,998	-193 909,924	-87 767,611
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	11 237,042	28 444,256	57 761,592
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-421,497	-969,144	-2 718,640
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-494 874,314	-354 940,560	-755 275,664
SOUSCRIPTIONS	397 057,615	0,000	498 130,068
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	298 700,000	0,000	392 400,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	44 885,743	0,000	47 585,251
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	51 809,716	0,000	53 832,879
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. EN COURS (S)	1 662,156	0,000	4 311,938
RACHATS	-891 931,929	-354 940,560	-1 253 405,732
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-671 800,000	-278 800,000	-977 200,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-100 183,483	-36 625,537	-128 794,987
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-116 524,163	-38 248,233	-134 060,880
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX. EN COURS (R)	-3 424,283	-1 266,790	-13 349,865
VARIATION DE L'ACTIF NET	-444 389,812	-487 920,342	-617 669,502
AN3 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	5 893 742,736	6 511 412,238	6 511 412,238
AN4-B FIN DE PERIODE	5 449 352,924	6 023 491,896	5 893 742,736
AN4 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	44 480	50 328	50 328
AN5-B FIN DE PERIODE	40 749	47 540	44 480
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	132,503	129,379	129,379
B- FIN DE PERIODE	133,729	126,703	132,503
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,76%	-8,32%	2,41%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2021 AU 31/03/2021**

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2021 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/03/2021.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		1 359 289,877	1 305 173,831	23,95%
ARTES	3 350	13 729,400	13 567,500	0,25%
ASSAD	3 350	20 400,329	13 718,250	0,25%
ATTIJARI BANK	2 360	81 044,965	76 473,440	1,40%
BT	4 300	30 087,767	29 450,700	0,54%
DELICE HOLDING	5 000	83 313,134	72 560,000	1,33%
EURO-CYCLES	1 750	31 914,319	50 611,750	0,93%
I.C. F	421	46 604,650	29 939,836	0,55%
LANDOR	2 100	13 869,560	17 621,100	0,32%
MAGASIN GENERAL	620	20 623,864	10 918,200	0,20%
MONOPRIX	2 500	25 235,018	14 445,000	0,27%
ONE TECH HOLDING	8 700	115 508,180	103 103,700	1,89%
PGH	7 338	78 792,617	89 156,700	1,64%
S.A.H TUNISIE	9 700	108 661,827	125 217,300	2,30%
SOCIETE MEUBLE INTERIEUR	5 500	17 307,937	14 608,000	0,27%
SFBT	6 270	94 095,235	128 773,260	2,36%
SOMOCER	15 400	15 040,547	16 755,200	0,31%
SOTIPAPIER	22 600	141 784,433	81 676,400	1,50%
SOTRAPIL	2 500	33 996,200	29 750,000	0,55%
SOTUV NG 2020	1 631	7 495,830	10 536,260	0,19%
SOTUVER	7 450	34 246,506	49 885,200	0,92%
STAR	1 000	110 000,000	114 544,000	2,10%
TELNET HOLDING	3 005	25 016,712	25 773,885	0,47%
TPR	18 900	72 856,428	74 655,000	1,37%
UIB	3 470	81 419,300	59 284,950	1,09%
UNIMED	6 200	56 245,119	52 148,200	0,96%
AC1- B, Emprunts d'Etat		2 056 401,700	2 182 202,818	40,05%
BTA		2 056 401,700	2 129 990,093	39,09%
BTA 6% JUIN 2021	419	407 060,000	423 039,397	7,76%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	197 019,671	3,62%
BTA 6% AVRIL 2023	28	27 025,600	28 325,414	0,52%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	258 129,008	4,74%
BTA 6,3% MARS 2026	567	521 330,000	522 974,145	9,60%
BTA 6.7% AVRIL 2028	713	663 542,100	700 502,458	12,85%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			52 212,725	0,96%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		266 621,064	266 811,380	4,90%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	1 942	266 621,064	266 811,380	4,90%
Total du portefeuille titres		3 682 312,641	3 754 188,029	68,89%

Les BTA en portefeuille, au 31/03/2021, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/03/2021, à **52 212,725** dinars constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **27 013,715 Dinars** du 01/01/2021 au 31/03/2021, contre **34 129,431 Dinars** du 01/01/2020 au 31/03/2020 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des actions	0,000	0,000	29 890,850
Revenus des Emprunts d'Etat	27 013,715	34 129,431	128 255,111
Total	27 013,715	34 129,431	158 145,961

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2021 à **1 725 224,244 Dinars**, contre **2 090 713,847 Dinars** au 31/03/2020 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/03/2020	Montant au 31/12/2020
Bons du Trésor à Court Terme	1 280 026,260	900 026,907	2 142 117,802
Certificats de Dépôt	0,000	987 112,584	0,000
Autres placements (Dépôt à terme)	445 197,984	203 574,356	0,000
Total	1 725 224,244	2 090 713,847	2 142 117,802

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% de l'Actif Net
BTCT 52S-20/07/2021	600	7,13	560 481,682	581 861,970	10,68%
BTCT 52S-22/06/2021	35	7,13	32 646,445	34 081,820	0,63%
BTCT 52S-22/06/2021	10	6,33	9 854,450	9 857,183	0,18%
BTCT 52S-25/05/2021	254	6,85	242 730,559	249 679,466	4,58%
BTCT 52S-25/05/2021	88	6,28	87 148,654	87 172,751	1,60%
BTCT 52S-27/04/2021	323	7,18	301 530,524	317 373,070	5,82%
Total			1 234 392,314	1 280 026,260	23,49%

AC2-A-3 Dépôts à Terme :

Désignation	TAUX	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% de l'Actif
DAT 90J-13/04/2021	7,12	BIAT	1	220 000,000	222 677,900	4,09%
DAT 92J-08/06/2021	7,23	BIAT	1	129 000,000	129 490,610	2,38%
DAT 92J-30/06/2021	7,23	BIAT	1	93 000,000	93 029,474	1,71%
Total				442 000,000	445 197,984	8,17%

C2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2021 à **35,650 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2021 au 31/03/2021 à **32 051,711 Dinars**, contre **31 612,185 Dinars** du 01/01/2020 au 31/03/2020 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des Bons du Trésor à CT	27 250,281	11 847,539	85 968,996
Revenus des Certificats de Dépôt	1 603,446	12 858,916	40 574,182
Revenus des autres placements (DAT)	3 197,984	6 905,730	6 945,446
Total	32 051,711	31 612,185	133 488,624

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/03/2020	Montant au 31/12/2020
Etat RS sur achat de Bons du Trésor Assimilables	30,827	0,000	0,000
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	0,000	0,000	2 166,989
Total	30,827	0,000	2 166,989

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2021, à **30 125,826 Dinars**, contre **39 891,791 Dinars** au 31/03/2020 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/03/2020	Montant au 31/12/2020
PA1	Opérateurs créditeurs	7 342,196	8 139,503	7 711,622
PA2	Autres créditeurs divers	22 783,630	31 752,288	32 956,430
	Total	30 125,826	39 891,791	40 668,052

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2021 à **7 342,196 Dinars** contre **8 139,503 Dinars** au 31/03/2020 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/03/2020	Montant au 31/12/2020
Gestionnaire	6 777,414	7 513,385	7 118,417
Dépositaire	564,782	626,118	593,205
Total	7 342,196	8 139,503	7 711,622

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2021, à **22 783,630 Dinars** contre **31 752,288 Dinars** au 31/03/2020 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2021	Montant au 31/03/2020	Montant au 31/12/2020
Etat, impôts et taxes	718,630	1 232,167	1 163,677
Redevance CMF	474,592	526,130	498,470
Provision pour charges diverses	6 197,827	4 203,821	6 925,568
Rémunération CAC	7 812,928	9 117,529	6 566,068
Jetons de présence	7 478,708	7 491,212	5 999,287
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	100,945	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	0,000	9 080,484	11 702,415
Total	22 783,630	31 752,288	32 956,430

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2021 au 31/03/2021 à **21 795,022 Dinars**, contre **24 449,867 Dinars** du 01/01/2020 au 31/03/2020 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	20 118,484	22 569,102	87 074,877
Rémunération du dépositaire	1 676,538	1 880,765	7 256,265
Total	21 795,022	24 449,867	94 331,142

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2021 au 31/03/2021 à **5 915,445 Dinars** contre **7 836,719 Dinars** du 01/01/2020 au 31/03/2020 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Redevance CMF	1 408,810	1 580,411	6 097,452
Impôts et Taxes	147,664	164,355	799,867
Rémunération CAC	1 246,860	2 091,390	6 131,568
Jetons de présence	1 479,421	1 491,763	5 999,838
Contribution sociale de solidarité	200,000	200,000	200,000
Publicité et Publications	1 384,380	2 260,188	6 738,423
Diverses charges d'exploitation	48,310	48,612	1 005,474
Total	5 915,445	7 836,719	26 972,622

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2021 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2021 (en nominal)

· Montant	4 448 000,000
· Nombre de titres	44 480
· Nombre d'actionnaires	99

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	298 700,000
· Nombre de titres émis	2 987

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	671 800,000
· Nombre de titres rachetés	6 718

Capital au 31/03/2021

5 286 911,336

· Montant en nominal	4 074 900,000
· Sommes non Capitalisables (1)	638 065,946
· Sommes capitalisées (2)	573 945,390
· Nombres de titres	40 749
· Nombre d'actionnaires	37

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **638 065,946 Dinars** au 31/03/2021 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2021
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	674 234,143
1- <u>Résultat non capitalisable de la période</u>	19 129,543
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	8 313,998
- +/- values réalisées sur cession de titres.	11 237,042
- Frais de négociation de titres	-421,497
2- <u>Régularisation des sommes non capitalisables</u>	-55 297,740
- Aux émissions	44 885,743
- Aux rachats	-100 183,483
Total somme non capitalisables	638 065,946

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2021 à **573 945,390 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2021
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	610 215,699
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-36 270,309
- Aux émissions	29 037,634
- Aux rachats	-65 307,943
Total des sommes capitalisées	573 945,390

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31/03/2021 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2021
Résultat capitalisable de la période	31 354,959
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-1 762,127
Résultat capitalisable de l'exercice clos	161 292,894
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	-28 444,138
Sommes Capitalisables	162 441,588

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2021	31/03/2020
Revenus des placements	1,449	1,383
Charges de gestion des placements	-0,535	-0,514
Revenus nets des placements	0,915	0,869
Autres charges d'exploitation	-0,145	-0,165
Résultat d'exploitation	0,769	0,704
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,043	-0,027
Sommes capitalisable de la période	0,726	0,677
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,043	0,027
Variation des +/- values potentielles/titres	0,204	-4,079
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,276	0,598
Frais de négociation de titres	-0,010	-0,020
Résultat net de la période	1,239	-2,797

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/03/2021	31/03/2020
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,381%	0,385%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,104%	0,123%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen	0,549%	0,526%
Actif net moyen	5 713 038,227	6 356 321,588

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 1^{er} avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de **0,30% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 JUIN 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.